

Si vous ne voyez pas ce message correctement, [consultez-le en ligne](#).



L'écho

des acteurs touristiques du Parc

Numéro spécial Plan de Relance – Fonds Tourisme durable

Un Fonds Tourisme durable est actuellement mis en œuvre par l'ADEME dans le cadre du Plan de Relance. Il a pour objectif de soutenir via des aides financières, des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme qui tient pleinement compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs.

Axe 1 : Appui aux restaurants et aux hébergements touristiques en milieu rural

Sur la base du plan d'action élaboré avec le partenaire régional, le Fonds Tourisme Durable permet d'accéder à des aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique.

À qui l'aide s'adresse-t-elle ?

Sont éligibles à ce Fonds, toutes les TPE et PME, quelle que soit la forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901...), se situant en zone rurale ([consultez le fichier des communes éligibles ici](#)) et répondant aux codes NAF suivants :

- restauration (Restauration traditionnelle - NAF 56.10A, Service de traiteur ayant une activité événementielle - NAF 56.21Z) ;
- et/ou d'hébergement touristique (Hôtels et hébergements similaires - NAF 55.10Z, Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs - NAF 55.30Z, Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée - NAF 55.20Z, Autres hébergements - NAF 55.90Z).

Pour les structures du tourisme social avec un code NAF association ou les activités d'agritourisme avec un code NAF agricole, vérifiez votre éligibilité avec le partenaire de l'ADEME correspondant à votre zone géographique et typologie d'établissement.

Les aides visent à :

- réduire et maîtriser les coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire) ;
- ancrer dans les territoires et la chaîne de valeur locale avec des produits

de qualité (circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux) ;

- favoriser l'engagement écologique comme un avantage concurrentiel et point de différenciation par la valorisation des démarches (outils de communication).



Qui contacter pour bénéficier d'un accompagnement Fonds Tourisme Durable ?

- Si vous êtes **un restaurateur** : Collège Culinaire de France : restaurant@college-culinaire-de-france.fr
- Si vous êtes **un hébergeur** : Laurent.caillierez@ademe.fr et Romain.egle@ademe.fr

[L'ensemble des informations relatives à ce programme sont disponibles ici.](#)

Axe 2 : Appel à Projets Slow Tourisme

Cet appel à projets national vise à accompagner des acteurs de la filière du tourisme dans la conception de leur offre de services permettant de développer une offre de slow tourisme, afin de faire émerger de nouveaux projets touristiques éco conçus. Le projet doit être localisé dans une des communes éligibles au Fonds Tourisme Durable ([consultez le fichier des communes éligibles ici](#)).





Délai de dépôt des dossiers : 14/06/2021



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :
[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)